

Modèle de plan de premiers soins

Responsabilités du membre du personnel enseignant qui prodigue les premiers soins aux élèves

- Obligations de common law des membres du personnel enseignant : aider ou autoriser un élève blessé à obtenir des soins médicaux comme le ferait un parent/tuteur attentionné.
- Mettre en œuvre le contenu du Plan de mesures d'urgence de l'école afin de :
 - Fournir une aide immédiate ou les premiers soins selon ce qui convient dans les circonstances.
 - Le cas échéant, obtenir des soins médicaux pour les élèves blessés ou malades le plus rapidement possible.

Rôle de la direction d'école

- La direction d'école doit informer/former les membres du personnel enseignant, les entraîneurs, les superviseurs d'activités intra-muros au sujet des politiques et procédures du conseil scolaire et de l'école concernant la prestation immédiate d'aide ou de premiers soins aux élèves et l'accès aux soins médicaux.

Modèle de contenu du Plan de mesures d'urgence

Voici un exemple de contenu qui doit être abordé dans le plan de mesures d'urgence d'une école :

- Secouristes de l'école – noms, endroit, et moyens de communication. Un secouriste est une personne faisant partie du personnel scolaire qui est formée pour fournir les premiers soins.

- Service médical d'urgence – 911 – procédures de l'école pour communiquer avec les services médicaux d'urgence (SMU) et suivi requis.
- Trousses de premiers soins – emplacement et accès au gymnase et aux terrains d'activités extérieures.
- Défibrillateur externe automatisé (DEA) - emplacement et accès au gymnase et aux terrains d'activités extérieures
- Dispositif de communication (téléphone) – emplacement et accès au gymnase et aux terrains d'activités extérieures.
- Contacter le bureau à partir du gymnase et des terrains d'activités extérieures – procédures sur le terrain de l'école.
- Élèves ayant des affections médicales (par exemple, anaphylaxie, asthme, diabète, épilepsie) – rôles et responsabilités concernant les élèves qui ont des affections médicales. Le personnel enseignant doit être renseigné sur :
 - les affections médicales de l'élève;
 - le plan de soins de chaque élève;
 - les médicaments qui doivent être facilement accessibles;
 - les procédures de gestion des affections médicales durant les activités physiques;
 - les moyens de reconnaître et d'intervenir en cas d'urgence médicale chez l'élève.
- **Syndrome de la mort subite par arythmie (SMSA)** – modèle de renseignements et de procédures, y compris les signes avant-coureurs du SMSA et l'intervention de l'école lors d'un évanouissement.
- Commotions cérébrales soupçonnées – rôles et responsabilités des membres du personnel enseignant/entraîneurs/superviseurs d'activités intra-muros détaillés dans le protocole du conseil scolaire pour une commotion cérébrale soupçonnée (c'est-à-dire, comment reconnaître une commotion cérébrale soupçonnée, les mesures à prendre lorsque des signaux d'alerte et d'autres signes et symptômes sont présents, la communication requise et les formulaires fournis aux parents/tuteurs).

- Règle cardinale de soins des blessures – si l’élève qui a subi une blessure ne bouge pas ou si une blessure à la tête, au cou ou à la colonne vertébrale est soupçonnée, ne pas déplacer l’élève et lui dire de ne pas bouger.
- Équipement (par exemple, casque, épaulières) – attendre les SMU, ne pas enlever l’équipement à moins d’une blessure potentiellement mortelle, car le retrait de l’équipement peut causer des dommages au cou ou à la moelle épinière.
- **Précautions universelles pour le sang et les liquides corporels** – procédures pour éviter le contact avec le sang et les liquides corporels.
- Situations qui requièrent automatiquement un appel 911 – c’est-à-dire, perte de conscience/évanouissement, saignements incontrôlés, réaction anaphylactique, toute maladie/situation ou blessure mettant la vie en danger, et en cas de doute, opter pour la prudence et appeler le 911.
- Transport des élèves blessés ou malades – procédures pour les membres du personnel scolaire qui accompagnent l’élève à l’hôpital et pour le transport en véhicule privé jusqu’à l’hôpital.
- Nourriture et boisson – procédure du conseil scolaire ou de l’école (par exemple, ne pas donner de nourriture ou de liquides aux élèves blessés à moins d’indication contraire dans le plan de soins de l’élève (par exemple, incident d’hypoglycémie diabétique)).
- Médicaments donnés aux élèves – Procédures du conseil scolaire ou de l’école pour donner des médicaments aux élèves et documenter la prise de médicaments.
- Secouriste disponible - procédures du conseil scolaire/de l’école pour les membres du personnel enseignant/entraîneurs/superviseurs d’activités intra-muros pendant les heures de classe.
- Secouriste non disponible - procédures de prestation des premiers soins du conseil scolaire/de l’école pour les membres du personnel enseignant/entraîneurs/superviseurs d’activités intra-muro après les heures de classe.